

Conseil d'administration du 10/02/2023

Délibération n°4

Objet : Demande d'intervention de la commune de SENS-BEAUJEU

Projet : Création d'un musée de la sorcellerie référencé n° ECO-10/02/2023 -3

Etaient présents :

Collèges	Titulaires	Pré.	Rep.	Suppléants	Pré.
Communes	CHOFFY Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOULOGNE Didier	<input type="checkbox"/>
	CHAMBRIN Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HARDOUIN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>
	LEGENDRE Christian	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
EPCI	NEVEU Didier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ASENSIO Philippe	<input type="checkbox"/>
	DUPUIS David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ECHEGUT Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>
	MALET Jean-Jacques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECOMTE Olivier	<input type="checkbox"/>
	JOLIVET Thierry	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VAREILLES Philippe	<input type="checkbox"/>
	NIEUVARTS Hervé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BREYER Yves	<input type="checkbox"/>
	LARCHERON Gérard	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	CITRON Olivier	<input type="checkbox"/>
	HAUCHECORNE Bertrand	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HAUER Eric	<input checked="" type="checkbox"/>
	BURGEVIN Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	LEGRAND Gérard	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	GAURAT Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	DUCROT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	BELHOMME François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	BAUDE Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TRIQUET Francis	<input type="checkbox"/>
	TOUCHARD Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	BARRUEL Béatrice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Départements	LEVY Ariel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VALLIES Jean-Vincent	<input type="checkbox"/>
	GAUDET Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NERAUD Frédéric	<input type="checkbox"/>
	LEMOINE Stéphane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BUISSON Hervé	<input type="checkbox"/>
	BAUDU Stéphane	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LHERITIER Catherine	<input type="checkbox"/>
Région	JACQUET David	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SAUTREUIL Magali	<input type="checkbox"/>

Le Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
 Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

*Vu les articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme,
 Vu l'article L1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
 Vu les articles L1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
 Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment l'article II. 4.3,
 Vu la délibération du Conseil municipal de SENS-BEAUJEU en date du 14 décembre 2022 sollicitant l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et approuvant les modalités du portage foncier envisagé,
 Vu l'avis favorable émis sur l'opération par la Communauté de Communes de Pays Fort Sancerrois Val de Loire par délibération de son Conseil communautaire en date du 26 janvier 2023,
 Vu le dossier de demande d'intervention et notamment l'enveloppe financière prévisionnelle dédiée aux acquisitions foncières,*

DELIBERE

=====

Article 1 : le rapport et ses annexes sont adoptés.

Article 2 : il est décidé d'approuver le projet de la commune de SENS-BEAUJEU consistant en la création d'un musée de la sorcellerie, au titre de l'axe d'intervention « développement économique, commercial et touristique », projet référencé n°ECO10/02/2023-03.

Article 3 : il est décidé d'accepter le mandat donné par la commune de SENS-BEAUJEU à l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir et porter les biens immobiliers situés sur le territoire de la commune de SENS-BEAUJEU, 7 place de l'Eglise, pour une contenance totale de 901m² et ainsi cadastrés :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance en m ²
AB	215	« LE BOURG »	606
AB	216	« LE BOURG »	254
AB	218	7 place de l'Eglise	225
AB	219	« LE BOURG »	70

Article 4 : il est décidé d'accepter l'extension du mandat donné par la commune de SENS-BEAUJEU à l'EPFLI Foncier Cœur de France à toutes autres parcelles qui pourraient s'avérer utiles à ce projet, après accord écrit du Maire, à qui le Conseil municipal a donné délégation expresse pour ce faire.

Article 5 : la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France est habilitée à fixer le prix, les modalités et conditions de l'acquisition des biens immobiliers sus-désignés par décision au prix de marché déterminé après accord écrit du Maire, dûment habilité à cet effet.

Article 6 : la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France est autorisée à signer tous documents et avant-contrats dans ce cadre ainsi que le ou les actes authentiques qui constateront l'acquisition des biens sus-désignés.

Article 7 : il est décidé d'approuver les modalités du portage foncier pour une durée de 15 ans selon remboursement par annuités constantes avec la commune de SENS-BEAUJEU et d'autoriser la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Ariel LÉVY

Président de l'EPFLI Foncier Cœur de France

Publication sur le site internet www.fonciercoeurdefrance.fr le 15/02/2023